

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 91.00.616.012.1 DU 5 NOVEMBRE 1991

Pèse-personne à équilibre automatique TERRAILLON modèles ST 50 et ST 60

(CLASSE IIII)

LA PRESENTE DECISION D'APPROBATION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANTS

Société SCALING INSTRUMENTS, Taiwan.
Société TERRAILLON, B.P. 501, 74105 Annemasse Cedex.

DEMANDEUR

Société TERRAILLON, B.P. 501, 74105 Annemasse Cedex.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 90.1.75.626.9.4 du 17 décembre 1990 relative aux pèse-personne modèles T ... (1).

CARACTERISTIQUES

Les pèse-personne à équilibre automatique TERRAILLON modèles ST 50 et ST 60 diffèrent des modèles T 1740 et T 1790 approuvés par la décision précitée par :

- leur présentation esthétique,
- un encombrement réduit en hauteur,
- la position des touches de mise sous tension et le dispositif de mémorisation sur le modèle ST 60.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Sur les pèse-personne à équilibre automatique TERRAILLON modèles ST 50 et ST 60 figurent à proximité de l'indication de poids, les inscriptions suivantes :

- le rappel des caractéristiques métrologiques sous la forme : 135 kg/200 g
- la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION"
- les limites particulières de fonctionnement en température sous la forme : 10 °C/40 °C.

Les pèse-personne à équilibre automatique TERRAILLON modèles ST 50 et ST 60 portent, sur le bâti, une étiquette autocollante et autodestructible, sur laquelle figurent les inscriptions suivantes :

- la marque du demandeur,
- la classe de précision métrologique sous la forme IIII ,
- les caractéristiques métrologiques sous la forme : Max = 135 kg Min = 2 kg e = 200 g,
- les limites particulières de fonctionnement en température sous la forme : + 10 °C/+ 40 °C,
- la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION",
- le numéro et la date figurant dans le titre de la présente décision.

DEPOT DE MODELES

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et, accompagnés d'un instrument, chez le demandeur.

(1) Revue de Métrologie, décembre 1990, page 1555.



VALIDITE

La présente décision est valable pour une durée de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Les instruments faisant l'objet de la présente décision peuvent porter soit la marque TERRAILLON, soit d'autres marques commerciales.

ANNEXES

Notice descriptive.
Photographies n^{os} 5583-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

NOTICE DESCRIPTIVE

Pèse-personne à équilibre automatique
TERRAILLON
modèles ST 50 et ST 60

La mise sous tension du pèse-personne TERRAILLON modèle ST 50 s'effectue en appuyant sur le dispositif récepteur de l'appareil.

La mise sous tension du modèle ST 60 s'effectue en appuyant sur l'une des cinq touches situées sur l'avant de l'appareil. Parmi ces 5 touches, 4 correspondent à 4 mémoires différentes dans lesquelles sont stockées les valeurs mesurées. A la descente du pèse-personne, après affichage du zéro et avant arrêt de l'appareil, la différence entre la nouvelle et l'ancienne valeur mémorisée s'affiche automatiquement.

La cinquième touche correspond à une mise sous tension sans mémorisation.



■ N° 5583-1

PESE-PERSONNE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE TERRAILLON ST 50





■ N° 5583-2

PESE-PERSONNE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE TERRAILLON ST 60

